



Tranlation d une cimetiére

Par **titaline**, le **04/01/2008** à **18:39**

vu une translation de mon pere nous sommes 8freres et soeurs et 2 d entres eux ne veulent pas signe l accord mais ma tante la soeur de mon pere a payer la concession d une duree de trente ans car dans la concession il y a mon pere et grand pere pourriez vous me dire qui a le pouvoir de cete translation car le cimetiére doit fermer et la mairie ne veut pas autoriser si il y a pas les 8signatures jai pris contact avec un tribunal et c est eux qui me dirige sur le net pour vous posez cette question je vous remercie d avance